



# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 37-décembre 2015

## Les bonnes pratiques

### Un exemple de pratique artistique

Les enfants de la commune de X créent chaque année, sur un thème différent, des œuvres en partenariat avec des artistes en résidence, sur les temps périscolaires. Leurs œuvres sont ensuite exposées en plein air durant l'été avec d'autres réalisées par les artistes sur le même thème. Un lieu d'exposition différent chaque année est sélectionné afin de promouvoir le patrimoine naturel local. Une manière originale de pratiquer les activités artistiques, de valoriser les productions des enfants et de faire découvrir un milieu naturel !

## Second arrêté fixant la liste des PEDT de l'Eure

**Le 10 décembre 2015, Monsieur le Préfet de l'Eure a pris un arrêté fixant la liste des projets éducatifs territoriaux (PEDT) de l'Eure. Cet arrêté abroge et remplace le précédent arrêté pris le 18 décembre 2014.**

**Pour rappel le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention entre la collectivité, les services de l'Etat : Préfet et DASEN, et la CAF lorsqu'il y a intervention d'un accueil de loisirs.**

**Préalablement à la conclusion de cet engagement contractuel les services de l'Etat se sont assurés que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité, de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, et de la cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.**

Sans PEDT on ne peut :

- bénéficier du fonds d'accompagnement (cf. Lettre des rythmes éducatifs n°35)
- demander de dérogation au cadre d'organisation du temps scolaire : classe le samedi matin, augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5h30, augmentation de la durée de la demi-journée au-delà de 3h30, réduction de la pause méridienne en dessous de 1h30, organisation des TAP sur une demi-journée.
- Bénéficier des conditions d'assouplissement des accueils de loisirs périscolaires : la déclaration admise à partir d'une heure d'ouverture, un animateur pour 14 mineurs pour les moins de 6 ans, un animateur pour 18 mineurs à partir de 6 ans, les intervenants ponctuels peuvent être compris dans le taux d'encadrement.

Dans l'Eure, à ce jour, 123 PEDT recouvrent 509 communes dont les enfants bénéficient de la réforme, ou encore 323 communes des 422 communes avec école(s) du département.



## ARRETE PREFECTORAL N°DDCS 15/59

Fixant la liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, et des syndicats intercommunaux, signataires d'un projet éducatif territorial

### **le Préfet de L'Eure, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.227-4, L.227-1, R227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le code de l'Education, notamment les articles L.551-1 et D.521-12 ;

**Vu** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, et notamment le II de son article 2 :

**Vu** les projets éducatifs territoriaux déposés par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale au 30 novembre 2015 ;

**Sur** proposition conjointe de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ;

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont signataires d'un projet éducatif territorial les communes et les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux suivants :

#### **Pour l'année scolaire 2014/2015 :**

Commune d'Acquigny  
Commune d'Amfreville-sous-les-Monts  
Commune d'Amfreville-sur-Iton  
Commune de Barc  
Commune de Beaumont-le-Roger  
Commune de Bernay  
Commune de Brionne  
Commune de La Bonneville sur Iton  
Commune de Broglie  
Commune de Claville  
Commune de Conches-en-Ouche  
Commune de Corneville-sur-Risle  
Commune de Courcelles-sur-Seine  
Commune de Fontaine-Heudebourg  
Commune de Fontaine-sous-Jouy  
Commune de Gaillon  
Commune de Gasny

Commune de Gisors  
Commune d'Heudebouville  
Commune d'Heudreville-sur-Eure  
Commune d'Incarville  
Commune de Jouy-sur-Eure  
Commune de Louviers  
Commune de Manneville-sur-Risle  
Commune de Menneval  
Commune du Manoir-sur-Seine  
Commune de Montaure  
Commune de Muzy  
Commune d'Orvaux  
Commune de Pitres  
Commune de Pont-de-l'Arche  
Commune de Pont-Audemer  
Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray  
Commune de Saint-Georges-Motel  
Commune de Saint-Marcel  
Commune de Saint-Mards-de-Blacarville  
Commune de Serquigny  
Commune de Val-de-Reuil  
Commune du Vaudreuil  
Commune de Vernon

Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne  
Communauté de communes de l'Andelle  
Communauté de communes des Andelys et de ses environs  
Communauté de communes du Canton de Beaumesnil  
Communauté de communes du canton de Bourgtheroulde-Infreville  
Communauté de communes du Canton de Breteuil-sur-Iton  
Communauté de communes du canton de Lyons-la-Forêt  
Communauté de communes du Canton de Thiberville  
Communauté de communes du Pays Brionnais  
Communauté de communes du Pays de Damville  
Communauté de communes du Pays du Neubourg  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
Communauté de communes Vièvre-Lieuvain

S.I.V.O.M. Cap-Nord-Est  
S.I.V.O.S de Glisolles, Aulnay-sur-Iton et Gaudreville-la-Rivière  
S.I.V.O.S de La Croix-St-Leufroy, Ecardenville, Cailly-sur-Eure  
S.I.V.O.S. de Mesnil-Beaugent  
S.I.V.O.S de Morgny et de Longchamps  
S.I.V.O.S d'Ormes  
S.I.V.O.S. des Préaux, de Triqueville et de Saint-Symphorien.  
S.I.V.O.S. 2000 du Pays d'Ouche  
S.I.V.U. Cigale  
S.I.V.U. Libellule  
S.I.V.U. de Selles et de Saint-Siméon

**Pour l'année scolaire 2015/2016 :**

Commune d'Acquigny  
Commune d'Amfreville-sous-les-Monts  
Commune d'Amfreville-sur-Iton  
Commune d'Apperville-Annebault

Commune de Barc  
Commune de Bazincourt-sur-Epte  
Commune de Beaumont-le-Roger  
Commune de Bernay, de Courbépine, de Caorches-st-Nicolas et de Saint Aubin le Vertueux  
Commune de Berville-sur-Mer  
Commune de Beuzeville  
Commune de Bois-Arnault  
Commune de la Bonneville-sur-Iton  
Commune de Brestot  
Commune de Brionne  
Commune de Broglie  
Communes de Breuilpont, de Bueil et de Villiers-en-Désœuvre  
Commune de Campigny  
Commune de Capelle-les-Grands  
Commune de Chaise-Dieu-du-Theil  
Commune de Chéronvilliers  
Commune de Claville  
Commune de Combon  
Commune de Conches-en-Ouche  
Commune de Condé-sur-Risle  
Commune de Corneville-sur-Risle  
Commune de Conteville  
Commune de Cormeilles  
Commune de Courcelles-sur-Seine  
Commune d'Epaignes  
Commune d'Etrepagny  
Commune d'Ezy-sur-Eure, d'Ivry-la-Bataille et de Mouettes (PEDT de l'agglomération du Pays de Dreux)  
Commune de Fatouville–Grestain  
Commune de Fontaine-Heudebourg  
Commune de Fontaine-l'Abbé  
Commune de Fontaine-sous-Jouy  
Commune de Foulbec  
Commune de Gaillon  
Commune de Gasny  
Commune de Gisors  
Commune de Grand-Camps  
Commune d'Heudebouville  
Commune d'Heudreville-sur-Eure  
Commune d'Houlbec-Cocherel  
Commune d'Illeville-sur-Montfort  
Commune d'Incarville  
Commune de La Chapelle-Réanville  
Commune de La-Haye-de-Malherbe  
Commune de Louviers  
Commune de Manneville-sur-Risle  
Commune du Manoir-sur-Seine  
Commune de Ménilles  
Commune de Menneval  
Commune de Mesnil-sur-l'Estrée  
Commune de Montaure  
Commune de Montfort-sur-Risle  
Commune de Montreuil-l'Argillé  
Commune de Muzy  
Commune de Morainville-Jouveaux

Commune de Nonancourt  
Commune d'Orvaux  
Commune de Pacy-sur-Eure  
Commune de Pitres  
Commune de Pont-de-l'Arche  
Commune de Pont-Audemer  
Commune de Poses  
Commune de Rugles  
Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray  
Commune de Saint-Germain-Village  
Commune de Saint-Georges-Motel  
Commune de Saint-Just  
Commune de Saint-Marcel  
Commune de Saint-Mards-de-Blacarville  
Commune de Saint-Philbert-sur-Risle  
Commune de Saint-Pierre-d'Autils  
Commune de Saint-Pierre-du-Val  
Commune de Saint-Pierre-du-Vauvray  
Commune de Serquigny  
Commune de Surville  
Commune de Toutainville  
Commune du Val-David  
Commune de Val-de-Reuil  
Commune du Vaudreuil  
Commune de Vernon

Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne  
Communauté de communes de l'Andelle  
Communauté de communes des Andelys et de ses environs  
Communauté de communes du Canton de Beaumesnil  
Communauté de communes du Canton de Bourgtheroulde-Infreville  
Communauté de communes du Canton de Breteuil-sur-Iton  
Communauté de communes du Canton de Lyons-la-Forêt  
Communauté de communes du Canton de Thiberville  
Communauté de communes Epte-Vexin-Seine  
Communauté de communes du Pays Brionnais  
Communauté de communes du Pays de Damville  
Communauté de communes du Pays du Neubourg  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
Communauté de communes du Roumois-Nord  
Communauté de communes de Verneuil-sur-Avre  
Communauté de communes Vièvre-Lieuvain

S.I.V.O.M. Cap-Nord-Est  
S.I.V.O.S. d'Aigleville  
S.I.V.O.S. Albert Josse  
S.I.V.O.S. de Boisset-les-Prévanches  
S.I.V.O.S. de Carsix, de Boisney, de Fontaine-la-Soret et de Saint-Léger-de-Rôtes  
S.I.V.O.S. Charlemagne  
S.I.V.O.S. de Cierrey et du Vieil-Evreux  
S.I.V.O.S. de Crasville, de Quatremare et de Surtauville  
S.I.V.O.S. de Fiquefleur-Equainville et de Manneville-la-Raoult  
S.I.V.O.S. de Glisolles, Aulnay-sur-Iton et Gaudreville-la-Rivière  
S.I.V.O.S. de La Croix-St-Leufroy, Ecardenville, Cailly-sur-Eure  
S.I.V.O.S. de Mesnil-Beaugent

S.I.V.O.S de Morgny et de Longchamps  
S.I.V.O.S d'Ormes  
S.I.V.O.S. des Préaux, de Triqueville et de Saint-Symphorien  
S.I.V.O.S. de 4 Pays de Sainte-Colombe-près-Vernon  
S.I.V.O.S. 2000 du Pays d'Ouche  
S.I.V.O.S. du Plateau de Madrie  
S.I.V.O.S. du Rouloir  
S.I.V.O.S. de Saint-Aquilin-de-Pacy  
S.I.V.O.S. Val-de-Juignes  
S.I.V.U. Cigale  
S.I.V.U. Libellule  
S.I.V.U. de Selles et de Saint-Siméon  
S.I.S. de La-Madeleine-de-Nonancourt et de Droisy  
S.I.S. de Saint-Germain-sur Avre et de Courdemanche

### Article 2

L'arrêté N°DDCS 14/49 du 18 décembre 2014 est abrogé.

### Article 3

La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et la Directrice Départementale de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes, aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale, aux présidents des syndicats intercommunaux concernés.

Evreux, le 10 décembre 2015  
le Préfet,  
René BIDAL